



## ANNEXES AUX STATUTS N°2

### CHARTRE D'ADHÉSION

La spécialisation à outrance apparue dans l'agriculture des années soixante a déséquilibré le territoire "vignoble" au profit du muscadet. Elle portait en germe la profonde crise économique qui sévit depuis plus de quinze ans dans cette production et qui n'en finit plus.

Les campagnes d'arrachage successives ont été insuffisantes pour libérer les nombreuses parcelles laissées en l'état pour cause de départ à la retraite ou abandonnées par la profession.

Les années 2016 et 2017, catastrophiques sur le plan climatique, risquent d'amplifier encore le phénomène.

Dans le même temps, l'arrivée massive de nouvelles populations attirées par la proximité de la ville a mis en lumière des divergences d'intérêt débouchant parfois sur des conflits d'usage en ce qui concerne la qualité du cadre de vie ou la pollution d'origine agricole.

La juxtaposition de ces constats, peu ou prou antagonistes, sur un même territoire révèle un contraste manifeste bien mal caché par les inerties de la tradition alimentée elle-même par le fatalisme récurrent d'une situation qui continue de se détériorer.

Les solutions du passé ayant montré leurs insuffisances et leurs limites, c'est par le recours à l'innovation en attelant à la tâche l'ensemble des forces vives qu'un nouvel équilibre du territoire pourra se dessiner.

Les initiatives nouvelles faites de projets à taille humaine tentant d'insuffler une dynamique de développement plus solidaire autour de productions consommées localement restent trop esseulées.

L'impasse du tout économique hyper-spécialisé dans laquelle s'est noyé le vignoble doit servir d'exemple repoussoir au moment des choix. La construction des fondations, socle d'un projet équilibré et diversifié, ne pourra sérieusement exister que sur les concepts du Développement Durable.

Une nouvelle gouvernance élargie permettra alors d'intégrer les aspirations de la population en matière d'alimentation de qualité, de santé publique, de respect de son cadre de vie en prenant en compte l'ensemble des paramètres sociaux, économiques et environnementaux.

L'Économie Sociale et Solidaire, les collectivités locales, les associations et la population toute entière se doivent de relever ensemble le défi en se mettant en marche pour la définition et la gestion partenariale et responsable d'un nouveau projet de territoire.

En accord avec ces objectifs généraux, **je m'engage et j'adhère à l'association « Terres en vie »** et aux statuts énoncés ci-après.

Les adhésions à l'association Terres en Vie se font sur la base des statuts déclarés à la Préfecture de Nantes le 22 février 2017.  
Le montant des cotisations a été fixé, lors de l'assemblée générale du 11 mars 2017, à **10 € pour les personnes physiques et 20€ pour les personnes morales. Cette cotisation est valable pour l'année civile en cours : .....**

#### J'adhère en tant que :

**personne physique (individu) :**  
Monsieur / Madame

Nom Prénom : .....

date de naissance : .....

**personne morale (association, entreprise...) :**

Dénomination : .....

Forme juridique : .....

Représentant légal + titre : .....

Personne à contacter : .....

Adresse : ..... CP + ville : .....

tél : ..... mail : .....

Collège : ..... [1>membres fondateurs / 2>associations-citoyens / 3>propriétaires / 4>institutionnel / 5>opérateurs économiques]

J'adhère à Terres en Vie, je verse 10€ ou 20€.

Comme don à Terres en Vie, je verse .....€.

Règlement par :

chèque à l'ordre de « Terres en Vie »

espèces

Date : ..... Signature :